

**VILLE DE CHAMPAGNOLE - 39302**

Délibération du Conseil Municipal

**Séance du 30 mai 2024**

**Nature de l'affaire :**

Composition des commissions municipales

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 23 mai 2024

**PRÉSENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme DOUARD, Mme SEKER, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

**EXCUSÉS** : M. BONJOUR donne pouvoir à M. GRENIER ; M. OLIVIER ; Mme ROYET ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. LOMBART ; M. BINDA donne pouvoir à Mme DELACROIX ; M. MIGNOTTE ; Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER-THIEMARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Ghislaine BENOIT

&&&&&

**Rapporteur** : Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240530-2024-SG-DE-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024

Publication : 31/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Clément PERNOT et de Mme Marine LACROIX, il convient de modifier la composition des commissions.

Tout d'abord, il convient de supprimer la 3<sup>ème</sup> commission : « Connaissance et relations avec les autres collectivités et institutions », qui correspondait aux fonctions de M. Pernot 3<sup>ème</sup> adjoint.

Il est donc demandé au conseil municipal de fixer à 12, au lieu de 13, le nombre de commissions municipales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à 12 le nombre de commissions municipales.

Ensuite, il convient de remplacer Mme Marine Lacroix et d'intégrer Mme Catherine Gobet.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la composition des commissions comme suit, étant précisé que le maire est président de droit et qu'elles sont composées de six conseillers municipaux, cinq de la majorité et un de la minorité :

- **Première commission – Commission Sécurité, Personnel et Communication :**

M. David DUSSOUILLEZ ; M. Victor POUX ; M. Joël VUILLEMIN ; M. Nicolas LOMBART ; M. Frédéric MIGNOTTE ; M. Philippe CUEVAS.

- **Deuxième commission – Commission Développement Culturel :**

Mme Annelise MARTIN ; Mme Bénédicte RIGOLET ; M. Sébastien BONJOUR ; Mme Catherine DOUARD ; M. Arnaud VUILLERMOZ ; Mme Marylène VERNIER-THIÉMARD.

- **Troisième commission – Commission Connaissance et relations avec les autres collectivités et institutions : supprimée**

Le numéro des commissions suivantes est donc modifié.

- **Troisième commission – Commission Affaires Sportives :**

Mme Arielle BAILLY ; M. Sébastien BONJOUR ; M. Joël VUILLEMIN ; M. Victor POUX ; Mme Catherine DOUARD ; M. Philippe CUEVAS.

- **Quatrième commission – Commission Urbanisme, Travaux et Habitat :**

M. Victor POUX ; Mme Brigitte FILIPPI ; M. Nicolas LOMBART ; Mme Catherine DOUARD ; M. Arnaud VUILLERMOZ ; M. Philippe CUEVAS.

- **Cinquième commission : Commission Affaires Générales :**

Mme Véronique DELACROIX ; Mme Catherine DAVID ROUSSEAU ; M. Laurent OLIVIER ; Mme Rahma TBATOU ; M. Pierre BINDA ; Mme Marylène VERNIER-THIÉMARD.

- **Sixième commission : Commission Vie Scolaire et Péricolaire :**

M. Pascal GRENIER ; Mme Catherine DAVID ROUSSEAU ; M. Sébastien BONJOUR ; Mme Sophie ROYET ; Mme Rahma TBATOU ; M. Philippe CUEVAS.

- **Septième commission : Commission Cohésion Sociale :**

Mme Ghislaine BENOIT ; Mme Brigitte FILIPPI ; Mme Michèle GIROD ; Mme Rahma TBATOU ; M. Frédéric MIGNOTTE ; Mme Catherine GOBET.

- **Huitième commission : Commission Finances :**

M. Pascal TISSOT ; M. Alain CUSENIER ; Mme Brigitte FILIPPI ; Mme Catherine DOUARD ; M. Arnaud VUILLERMOZ ; M. Philippe CUEVAS.

- **Neuvième commission – Commission Jeunesse, Événementiel :**

M. Pascal GRENIER ; Mme Catherine DAVID ROUSSEAU ; M. Frédéric MIGNOTTE ; Mme Sophie ROYET ; Mme Alexandra ROUSSEL ; Mme Marylène VERNIER-THIÉMARD.

- **Dixième commission – Commission Développement Durable :**

Mme Bénédicte RIGOULET ; M. Laurent OLIVIER ; M. Arnaud VUILLERMOZ ;  
Mme Alexandra ROUSSEL ; Mme Michèle GIROD ; Mme Marylène VERNIER-  
THIÉMARD.

- **Onzième commission – Commission Fleurissement et Serre Horticole :**

Mme Véronique DELACROIX ; M. Pierre BINDA ; Mme Catherine DAVID  
ROUSSEAU ; Mme Rahma TBATOU ; Mme Bénédicte RIGOULET ; Mme Marylène  
VERNIER-THIÉMARD.

- **Douzième commission – Commission Forêt :**

M. Pascal TISSOT ; Mme Brigitte FILIPPI ; M. Joël VUILLEMIN ; M. Nicolas  
LOMBART ; M. Arnaud VUILLERMOZ ; Mme Marylène VERNIER-THIÉMARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver  
cette modification de la composition des commissions municipales.

Par ailleurs, il convient de se prononcer quant à la modification de la composition de  
deux autres commissions, dont l'intervention est obligatoire dans certains cas : la Commission  
d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public.

Il s'avère qu'un membre titulaire de la majorité a démissionné, mais également le seul  
membre suppléant de la minorité, qui en l'état ne peut être remplacé. Aussi, pour des motifs tirés  
de la bonne administration des affaires de la commune, il est nécessaire de procéder au  
renouvellement de la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de  
Délégation de Service Public.

En application de l'article D1411-5 du CGCT, le Conseil municipal doit fixer les  
conditions de dépôt des listes de candidats pour la commission d'appel d'offres et la commission  
de délégation de service public.

Le nombre de postes à pourvoir pour chacune de ces commissions est de 5 titulaires et  
5 suppléants. Les listes doivent identifier les candidats aux postes de titulaires et les candidats aux  
postes de suppléants. Les listes doivent comporter autant de candidats titulaires que de candidats  
suppléants. Les listes peuvent être déposées en séance jusqu'au début de l'examen du rapport  
relatif aux élections de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de  
service public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les conditions  
de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service  
public comme décrites ci-avant.

Concernant la **commission d'appel d'offres (CAO)**, elle intervient au niveau des marchés publics, au-dessus d'un certain montant. Elle est composée des membres suivants :

- lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

L'élection se déroule à scrutin secret, sauf décision contraire, à l'unanimité, de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose de ne pas voter à bulletin secret et sollicite l'accord de l'assemblée à ce sujet.

La liste proposée est la suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Véronique DELACROIX	Ghislaine BENOIT
David DUSSOUILLEZ	Annelise MARTIN
Arnaud VUILLERMOZ	Sébastien BONJOUR
Pascal GRENIER	Nicolas LOMBART
Philippe CUEVAS	Marylène VERNIER-THIÉMARD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de ne pas voter à bulletin secret et approuve la composition de la commission d'appel d'offres.

Concernant la « **commission de délégation de service public** », elle est composée et élue selon les mêmes modalités que la C.A.O.

Elle est composée des membres suivants :

- lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

L'élection se déroule à scrutin secret, sauf décision contraire, à l'unanimité, de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose de ne pas voter à bulletin secret et sollicite l'accord de l'assemblée à ce sujet.

La liste proposée est la suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Pascal TISSOT	Ghislaine BENOIT
David DUSSOUILLEZ	Annelise MARTIN
Arnaud VUILLERMOZ	Sébastien BONJOUR.
Pascal GRENIER	Nicolas LOMBART
Philippe CUEVAS	Marylène VERNIER-THIÉMARD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de ne pas voter à bulletin secret et approuve la composition de la commission de délégation de service public.



Le Maire  
  
Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240530-2024-SG-DE-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024  
Publication : 31/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

